

Questions orales

M. Cosgrove: Madame le Président, puisque le député prétend que le programme de services communautaires peut répondre à ce besoin immédiat, je dois lui rappeler que le gouvernement fédéral continuera de financer ce programme jusqu'au mois de mars 1982. Ce programme sera subventionné jusqu'en mars 1982, mais on ne peut le considérer comme la solution à ce qui nous semble une modification appréciable de la demande dans la province. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà répondu. Nous pensons pouvoir mieux remédier à la situation par d'autres programmes.

M. Wenman: Par exemple?

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES**LES FONDS PRÉVUS POUR LA CONFÉRENCE DES FEMMES AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Ce dernier sait que depuis octobre, les Indiennes de plein droit et de fait du Nouveau-Brunswick préparent une conférence qui doit avoir lieu à Fredericton le 21 février.

En plus des subventions obtenues du Secrétariat d'État, les Indiennes de plein droit ont demandé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de leur fournir des fonds pour les aider à préparer cette conférence. Dans une lettre datée du 20 juin, le secrétaire parlementaire a répondu qu'on leur accordait ces fonds. Hier, les femmes indiennes ont appris qu'elles ne recevraient pas cet argent supplémentaire. Le secrétaire parlementaire ou le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi cet argent ne leur sera pas remis, contrairement à ce qui avait été promis?

● (1440)

[Français]

M. Ray Chénier (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, contrairement à ce que le député indique dans sa question, l'argent a été remis au Comité des femmes autochtones du Nouveau-Brunswick. Présentement elles se heurtent à quelques problèmes financiers additionnels et nous sommes à les régler également, de sorte que cet organisme recevra l'argent nécessaire pour la conférence de la semaine prochaine.

[Traduction]

M. Manly: Le ministre et le secrétaire parlementaire savent bien que le moyen le plus positif de mettre fin à la discrimination à l'égard des Indiennes, c'est d'aider ces femmes à former des associations politiques fortes bien à elles. Par conséquent, je demande au ministre de confirmer que l'argent supplémentaire qui avait été promis pour la planification pour les Indiennes de plein droit leur sera effectivement remis.

M. Chénier: Madame le Président, on trouvera l'argent nécessaire. A l'instar du député d'en face, nous trouvons qu'il faut aider ces femmes à renforcer leur position au Canada et c'est pourquoi nous nous employons actuellement à trouver

l'argent supplémentaire. La conférence aura lieu et nous y assisterons.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION**LA POSSIBILITÉ DE LIMITER LA LONGUEUR DES DISCOURS ET D'AJOUTER DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU DÉBAT**

M. Gilles Marceau (Jonquière): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. La discussion sur la question constitutionnelle représente une étape déterminante de la vie parlementaire et, à mon sens, le plus grand nombre de députés possible qui veulent s'exprimer devraient avoir l'occasion de le faire. Dans cette perspective, le leader du gouvernement a-t-il envisagé à titre de solution la possibilité de diminuer la longueur des débats et d'ajouter des heures supplémentaires, et est-il disposé à proposer une telle solution à l'opposition?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je crois que c'est là une excellente suggestion. Nous en sommes à la conclusion du débat sur la Constitution et au cours des quatre derniers mois, bien sûr, bon nombre de députés ont pu participer à la discussion. Maintenant je suis d'avis que, si la durée des discours était raccourcie à vingt minutes et si on pouvait ajouter une dizaine d'heures de séances par semaine, on atteindrait deux fins: on améliorerait la qualité du débat et aussi en toute équité on permettrait à un plus grand nombre de députés de participer. Alors la suggestion est tellement séduisante, madame le Président, que j'en fais une proposition formelle à l'opposition. Elle a une belle occasion ici à saisir pour nous démontrer sa bonne volonté.

* * *

[Traduction]

LA PETITE ENTREPRISE**LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR PROTÉGER LES PETITES ENTREPRISES**

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la petite entreprise. Hier à la Chambre, les députés libéraux ont rejeté la motion que j'ai proposée pour demander que la législation relative aux fusions soit plus rigoureuse, car ces fusions sont préjudiciables aux petites entreprises indépendantes. Je me suis toutefois réjoui d'apprendre que la Cour supérieure du Québec avait reconnu l'urgence de cette situation en prononçant une injonction qui aura au moins pour effet de faire obstacle au projet de fusion entre la société de la Baie d'Hudson et Zeller's. Je voudrais poser la question suivante au ministre. Étant donné la tendance monopolisatrice croissante des fusions et l'incapacité des lois actuelles d'en prévenir les conséquences, le ministre peut-il nous dire s'il a présenté ou pas, au nom des petits exploitants, des instances au ministre de la Consommation et des Corporations? En outre, quelles mesures le gouvernement prend-il au juste pour empêcher certains secteurs de la petite entreprise de disparaître?